

ORMES

Mag

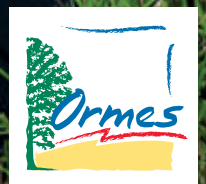
NUMÉRO SPÉCIAL

RENTRÉE SCOLAIRE

2 DOSSIER
LE QUOTIENT FAMILIAL

4 DOSSIER
L'ESPACE CITOYENS
Comment ça marche ?

C'est la rentrée !





Tout début septembre, ce sera la rentrée des classes pour les élèves de l'école maternelle St-Exupéry et de l'école élémentaire Jacques Prévert. Avant le grand jour, voici donc le bulletin municipal "rentrée" dans lequel vous trouverez les informations relatives à cette nouvelle année scolaire : les tarifs municipaux, les affaires scolaires, périscolaires, extra-scolaires ou encore les informations liées aux services proposés aux plus petits et aux jeunes Ormois.

Comme tout au long de l'année, les services de la mairie restent à votre disposition pour de plus amples informations.

Je vous souhaite une agréable lecture, une belle fin d'été et une bonne rentrée.

Alain TOUCHARD, Maire d'Ormes






ORMES

N°118 *Mag*

Magazine d'information édité par la Mairie d'Ormes
147, rue Nationale - 45140 ORMES
☎ 02 38 70 85 20

I DIRECTEUR DE PUBLICATION I
Alain TOUCHARD, Maire
I RÉDACTION I
Delphine BOURRIER
I CONCEPTION & RÉALISATION I
Force Motrice
I CRÉDITS PHOTOS I
Couverture Adobe Stock, Mairie d'Ormes
I TIRAGE : 2 500 exemplaires I
I DÉPÔT LÉGAL : Septembre 2024 I
I N°ISSN en cours d'attribution I

LES VACANCES SCOLAIRES ZONE B

RENTREE DES ÉLÈVES	Lundi 2 septembre 2024
TOUSSAINT	Du samedi 19 octobre au dimanche 3 novembre 2024
NOËL	Du samedi 21 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025
HIVER	Du samedi 8 février au dimanche 23 février 2025
PRINTEMPS	Du samedi 5 avril au lundi 21 avril 2025
PONT DE L'ASCENSION	Du jeudi 29 mai au dimanche 1 ^{er} juin 2025
DÉBUT DES VACANCES D'ÉTÉ	Samedi 5 juillet 2025

LE QUOTIENT FAMILIAL

Le quotient familial est calculé selon les critères déterminés par la CAF. Il est calculé pour une année civile. De septembre à décembre 2024 : le calcul se fait avec l'avis d'imposition 2022 (revenus 2021). De janvier à décembre 2025 : le calcul se fait avec l'avis d'imposition 2023 (revenus 2022).

Les parents sont invités à venir faire recalculer leur quotient familial courant janvier 2025, à l'accueil Périscolaire Maternel.

Le quotient familial peut être modifié en cas de changement de situation familiale ou professionnelle suivante : décès de l'un des parents, séparation, chômage, longue maladie ou invalidité (se rapprocher de la CAF).

Le quotient familial permet aux familles de bénéficier de réductions sur les tarifs de la restauration scolaire, de l'accueil de loisirs, des classes de découverte, du club AdoLoisirs et des sorties organisées pour les 14-17 ans.

LE QUOTIENT FAMILIAL SE CALCULE COMME SUIT :

1/12^e du total des salaires et assimilés + prestations mensuelles⁽¹⁾ au moment du calcul du quotient familial

NOMBRE DE PARTS

Personne seule ou en couple :
2 parts - 1^{er} et 2^e enfant :
0,5 part/enfant - 3^e enfant :
1 part - À partir du 4^e enfant ou par enfant handicapé :
+ 0,5 part supplémentaire

RÉPARTITION DES QUOTIENTS		
Montant du quotient	Lettre	Participation des familles
Supérieur à 2 872 €	A1	100%
De 1 610 € à 2 871 €	A2	92%
De 1 254 € à 1 609 €	B	83%
De 1 095 € à 1 253 €	C	75%
De 940 € à 1 094 €	D	67%
De 817 € à 939 €	E1	59%
De 781 € à 816 €	E2	59%
De 624 € à 780 €	F	50%
De 468 € à 623 €	G	42%
De 310 € à 467 €	H	33%
Inférieur à 309 €	I	25%

(1) Il s'agit des droits ouverts, à l'exclusion des rappels et indus.

INSCRIPTIONS & FACTURATION UNIQUE

Crèche Graine d'éveil, Accueil périscolaire,
Accueil de loisirs, Restauration scolaire, Club ados



DATES D'INSCRIPTIONS POUR LES VACANCES SCOLAIRES

	DÉBUT	FIN
Toussaint 2024	Mercredi 11 septembre	Mercredi 2 octobre
Noël 2024	Mercredi 13 novembre	Mercredi 4 décembre
Février 2025	Mercredi 8 janvier	Mercredi 22 janvier
Printemps 2025	Mercredi 5 mars	Mercredi 19 mars
Été 2025	Mercredi 14 mai	Mercredi 11 juin

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'Accueil Périscolaire matin et soir, l'Accueil de loisirs, le Club Adoloisirs et la restauration scolaire : les inscriptions se font à l'APS maternel aux heures de permanences suivantes : le lundi de 14h à 18h, le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h et le vendredi 14h à 18h ou sur l'Espace Citoyen Ormes en allant sur internet.

Pour l'accueil de loisirs, l'accueil périscolaire (APS), la restauration scolaire et le Club Adoloisirs :

- 1 fiche foyer
- 1 fiche enfant
- 1 fiche sanitaire avec photocopies des vaccins
- 1 attestation d'assurance extrascolaire 2024/2025
- Le numéro allocataire CAF et/ou feuille d'imposition 2022 (revenus 2021)
- 1 copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés
- Justificatif de domicile

Aucune inscription enfant ne pourra être validée tant que le dossier Famille sera incomplet.

TRAITEMENT UNIQUE DE LA FACTURATION

Dans l'objectif de simplifier les démarches administratives des usagers et réduire les dépenses, la Municipalité a mis en place **la Facture Unique avec un seul dossier famille** regroupant les informations nécessaires à la facturation.

Une seule facture mensuelle et détaillée regroupe les prestations suivantes :

- Crèche Graine d'Éveil
- Périscolaire (matin et soir)
- Restaurant scolaire
- Accueil de Loisirs
- Club Adoloisirs

Les factures sont envoyées, à chaque famille, au début du mois suivant la fréquentation des structures.

Modes de paiement possibles

Chèque, espèces, tickets CESU (uniquement pour la crèche, l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs pour les moins de 6 ans) chèques vacances (ANCV) et prélèvement automatique. Le Paiement en ligne peut également se faire par carte bancaire via l'Espace Citoyens.

LA FACTURE EN LIGNE : UN GESTE POUR LA PLANÈTE

**Soyez acteur du développement durable,
en adhérant à la facture en ligne dans votre espace
personnel sur l'Espace Citoyens.**

Dès le début de chaque mois, vous serez averti par mail de la mise à disposition de votre facture sur votre espace. La facture électronique remplacera l'envoi de la facture papier. Les familles qui souhaitent adhérer à la facture en ligne doivent en faire la demande via leur espace privé sur l'Espace Citoyens.



CONTACT

SERVICE ENFANCE,
JEUNESSE,
AFFAIRES SCOLAIRES

Responsable de service :
Carole LENGLET
☎ 02 38 74 62 24
enfance@ville-ormes.fr

ESPACE CITOYENS : COMMENT ÇA MARCHE ?


WWW.
ESPACE-CITOYENS.NET/VILLE-ORMES/

Pour accéder à l'Espace Citoyens, rendez-vous internet en tapant **espace-citoyens.net/ville-ormes/** ou via le site Internet de la ville : **ville-ormes.fr** en cliquant sur le logo "Espace Citoyens".

Véritable guichet en ligne, accessible 24h/24h et 7j/7j, l'espace Citoyens offre de nombreux services à ses usagers.

Ce portail permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) aux activités périscolaires et extrascolaires (restauration,

périscolaire, centre de loisirs, club Adoloscirs) pour toute l'année, puis de gérer les réservations souhaitées.

L'espace Citoyens se décline en deux parties :

UN ESPACE PUBLIC OUVERT À TOUS

permettant d'accéder aux informations pratiques des différentes structures municipales (crèche Graine d'Éveil, Relais Petite Enfance, restauration scolaire, accueils périscolaires, accueil de loisirs, club Ado-

loisirs, séjours d'été/hiver...), des informations relatives aux tarifs, aux activités, les menus...

UN ESPACE PRIVÉ

accessible à l'aide d'un code famille et d'un mot de passe. Cet espace personnel permet aux familles d'accéder à leurs comptes, de payer et/ou imprimer leurs factures, de s'inscrire sur les activités périscolaires, au restaurant scolaire, à l'accueil de loisirs, à la crèche Graine d'Éveil...

VOUS ÊTES SUR LA PAGE D'ACCUEIL DE L'ESPACE PUBLIC



ACCÉDEZ À VOTRE ESPACE PRIVÉ
en saisissant votre code et votre mot de passe délivrés par le **service enfance/jeunesse de la ville.**

POUR IMPRIMER LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
des différentes structures Petite Enfance, Enfance et Jeunesse

INFORMATIONS SUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE CITOYEN
Horaires, modalités d'inscription, tarification.

VOUS ÊTES DANS VOTRE ESPACE PRIVÉ POUR ACCÉDER A VOTRE ESPACE PRIVÉ

VOUS AVEZ DÉJÀ UN DOSSIER

Un mail vous a été envoyé à la création de votre dossier vous indiquant votre code famille et votre mot de passe nécessaires pour accéder à votre espace privé.

Vous êtes "nouveaux Ormois" et vous souhaitez inscrire pour la première fois votre (vos) enfant(s) dans une structure municipale

Inscrivez-vous en ligne sur l'espace public de l'espace Citoyen et laissez-vous guider par les mails que vous recevrez sur l'adresse que vous aurez communiquée.

Un premier mail vous demandera de valider votre demande. Une fois cette première demande validée, le Service enfance/jeunesse vous com-

muniquera un mot de passe ainsi que votre code famille par courrier.

EFFECTUEZ VOS DÉMARCHES FAMILLES

Une fois identifié, vous arrivez sur votre espace citoyens personnalisé. Vous y trouverez toutes les informations concernant les activités de votre (vos) enfant(s) et vous aurez la possibilité d'effectuer vos démarches en ligne.

Les familles ont la possibilité de réserver en ligne les présences de leur(s) enfant(s) :

- au restaurant scolaire,
- à l'accueil périscolaire (matin et soir),
- à l'accueil de loisirs,
- au club Adolaisirs.

RÉSERVER EN LIGNE

Pour réserver via l'espace Citoyens, les présences de votre (vos) enfant(s), il vous suffit d'accéder à votre espace privé. Pour cela :

1. **Renseignez les champs "Identifiant" et "Mot de passe"** avec les identifiants qui vous ont été communiqués par mail.
2. **Cliquez sur l'onglet "Modifiez vos réservations"**. Choisissez le prénom de votre enfant puis le service concerné
3. **Grâce au calendrier, cochez les présences souhaitées** et cliquez sur **"Effectuer la demande"**

Une fois la réservation faite, votre demande sera traitée dans les plus brefs délais et **un mail de confirmation** vous sera envoyé.

VÉRIFIEZ & MODIFIEZ VOS ACCÈS
identifiants,
mot de passe

VOS FACTURES
à régler,
déjà payées et
les archives de
l'année

STOCKEZ VOS DOCUMENTS
factures, certificats médicaux, avis
d'imposition, pour une transmission
simplifiée aux services concernés

VÉRIFIEZ & MODIFIEZ VOS COORDONNÉES
adresse, téléphone,
courriel

COMPOSITION DE MA FAMILLE

Cliquez sur l'icône de l'enfant pour avoir accès à l'agenda des activités qu'il fréquente, modifier ses réservations ou signaler une absence.



LE JARDIN DES ÂGES

Crèche "Graine d'éveil"

La commune d'Ormes dispose d'une crèche réservée aux Ormois et aux familles de Boulay-Les-Barres, Bucy-Saint-Liphard et Bricy. Elle propose 20 places en accueil régulier et occasionnel, **pour des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'entrée à l'école maternelle.**



HORAIRES

Du lundi au vendredi : 8h-18h
Fermée 6 semaines/an & les jours fériés.

PRÉINSCRIPTIONS

Pour la rentrée de septembre 2024, La crèche Graine d'éveil est complète. Toutes les places ont été affectées lors de la commission d'attribution. Néanmoins des places en occasionnel pourront être proposées.

+ D'INFOS : Contacter Sarah TROUVÉ
☎ 02 38 70 85 35 - grainedeveil@ville-ormes.fr

ANIMATIONS

La crèche est un lieu aménagé et animé pour le bien-être des enfants avec des espaces dédiés au jeu, à l'éveil et à la motricité. Les ateliers proposés permettent aux enfants de découvrir, de manipuler, de partager et de s'amuser tout en restant dans un univers chaleureux.

L'accueil régulier à Ormes, ce sont aussi les assistant(e)s maternel(le)s. Pour les parents qui souhaiteraient un accueil individuel pour leur enfant, le Relais Petite Enfance se tient à leur disposition pour les accompagner dans leur recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) à Ormes.



Relais petite enfance (RPE)

Le RPE est un espace d'informations, d'animations, de rencontres, d'échanges animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants. Ce service municipal est gratuit. Les créneaux d'animation sont destinés à des activités d'éveil et des temps collectifs de rencontre pour les assistants maternels et les enfants qu'ils accueillent.



HORAIRES

PERMANENCES D'ACCUEIL

Lundi : 11h30-12h30 & 15h30-18h

Mercredi : 10h30-13h30

Jedi : 11h30-12h30 & 16h-18h.

ANIMATION POUR LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S ET LES ENFANTS

Temps collectifs lundi et jeudi : 9h30 à 11h30



MISSIONS

En direction des professionnels :

- Offrir un lieu d'information, d'échange et d'écoute, et un cadre pour échanger sur les pratiques professionnelles ;
- Proposer des ateliers d'éveil aux jeunes enfants accueillis pour partager des moments en collectivité ;
- Faciliter l'accès à la formation continue et informer sur les possibilités d'évolution professionnelle ;
- Assister dans les démarches à accomplir sur monenfant.fr ;
- Participer à l'information des candidats au métier.

En direction des parents :

- Informer sur l'ensemble des modes d'accueil individuels et collectifs présents sur le territoire ;
- Porter une attention particulière aux parents recourant à l'accueil individuel, en facilitant la mise en relation avec les assistant(e)s maternel(le)s et en les accompagnant dans leur rôle de particulier employeur ;
- Délivrer une information générale en matière de droit du travail et les orienter vers les interlocuteurs privilégiés en cas de questions spécifiques ;
- Sensibiliser au rôle d'employeur et aux obligations qui en découlent.

OBJECTIFS

Les objectifs de cette structure sont multiples mais vont dans un seul et même sens : aider les assistant(e)s maternel(le)s dans l'exercice de leur profession, aider les parents dans leur recherche d'un(e) assistant(e) maternel(le) et dans leurs missions de parents employeurs. Le RPE accompagne, soutient, oriente les assistant(e)s maternel(le)s et les parents employeurs.

SERVICE PETITE ENFANCE

Responsable de service :

Christophe BOURRIER

☎ 02 38 70 83 13

petite-enfance@ville-ormes.fr

CRÈCHE GRAINE D'ÉVEIL

Responsable de la crèche :

Sarah TROUVÉ

32, bis rue de Corroy

☎ 02 38 70 85 35 - 06 88 16 81 33

grainedeveil@ville-ormes.fr

RELAIS PETITE ENFANCE

Responsable du RPE :

Sarah TROUVÉ

32, bis rue de Corroy

☎ 02 38 70 85 33 - 06 30 06 66 68

rpe@ville-ormes.fr



CONTACT

L'ÉCOLE MATERNELLE SAINT-EXUPÉRY



LA SEMAINE
D'ÉCOLE
SE FAIT SUR
4 JOURS

PLANNING	07:30	8:30	11:40	13:40	16:30	18:30
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	APS	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	APS	



HORAIRES

Matin : ouverture 8h20 & fermeture 8h30
Après-midi : ouverture 13h30 & fermeture 13h40
Soir : fin 16h30

PAUSE MÉRIDIANNE

- **1 service de restauration scolaire** : 11h40-12h40
- **Après la restauration** (aux alentours de 12h40), les petites et moyennes sections iront directement se reposer sous la surveillance des ATSEMS. Les grandes sections se verront proposer divers pôles d'activités libres.



CONTACT

ÉCOLE MATERNELLE
SAINT-EXUPÉRY
Directrice : Nathalie BERNARD

Rue des Trois Cornets
 ☎ 02 38 70 54 90
ecm-saint-exupery-ormes@ac-orleans-tours.fr

L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JACQUES PRÉVERT



	07:30	8:30	11:45	13:35	16:20	18:30
PLANNING						
LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI	APS	ENSEIGNEMENT	Pause méridienne	ENSEIGNEMENT	APS	



HORAIRES

Matin : ouverture 8h20 & fermeture 8h30
Après-midi : ouverture 13h25 & fermeture 13h35
Soir : fin 16h20

Toute sortie d'école est définitive.
 Les enfants ne peuvent pas réintégrer l'accueil périscolaire après leur activité extrascolaire.

LA PAUSE MÉRIDIANNE

- **2 services de restauration scolaire** : 11h45-12h35 & 12h35 -13h25
- **Des activités** seront proposées aux enfants sur la base du volontariat (sports, petites activités manuelles, jeux extérieurs...)



CONTACT

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE
 JACQUES PRÉVERT
 Directrice : Laurence PORRET

Place Clément Marot
 ☎ 02 38 74 99 45
laurence.porret@ville-ormes.fr

LA RESTAURATION SCOLAIRE

Elle est gérée par un prestataire extérieur qui assure la fabrication des repas, leur distribution dans les écoles, les accueils de loisirs, la crèche Graine d'Éveil. Les repas sont fabriqués sur place et déplacés selon le principe de la liaison chaude garantissant les meilleures conditions d'hygiène alimentaire. Une diététicienne de la société contrôle les menus lors de la commission menus afin de garantir l'équilibre alimentaire pour chaque enfant.

Les menus sont affichés à l'entrée des écoles ou consultables sur l'espace Citoyen accessible sur ville-ormes.fr - Rubrique **Infos pratiques > Menus de la restauration**

INSCRIPTIONS

L'inscription doit obligatoirement être faite au préalable par les parents. Le formulaire d'inscription est disponible aux bureaux de l'Accueil Périscolaire maternel ou sur l'espace Citoyen accessible sur ville-ormes.fr

Les inscriptions se font à l'APS maternel durant les permanences (lundi, vendredi, de 14h à 18h et le mercredi de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h).

3 modes d'inscriptions

- **Annuelle** : elle se fait en début d'année scolaire. Les jours de présence sont fixés pour toute l'année scolaire.
- **Au mois** : les parents doivent faire l'inscription tous les mois via l'espace Citoyens ou par mail : enfance@ville-ormes.fr **avant le 30 du mois précédent.** Toutes les inscriptions faites, après cette date, sont considérées comme occasionnelles.
- **Occasionnelle** : il n'est pas fait application du quotient familial. Il est demandé à la famille de régler la somme de 5,02 € pour le repas.



PRIX DU REPAS (2024/2025)

Quotient familiale		Enfants allergiques
A1	4,35 €	1,45 €
A2	3,99 €	1,32 €
B	3,63 €	1,21 €
C	3,27 €	1,09 €
D	2,91 €	0,97 €
E1	2,54 €	0,85 €
E2	2,54 €	
F	2,17 €	0,73 €
G	1,81 €	0,62 €
H	1,45 €	0,49 €
I	1,10 €	0,37 €
Enfants extérieurs	5,43 €	1,67 €
Enf. occasionnels Ormois	5,02 €	1,67 €
Enf. occasionnels ext.	6,02 €	2,00 €
Adultes autorisés	5,37 €	-

En cas d'annulation d'un repas :

- Si l'enfant est absent, le repas ne sera pas facturé si l'annulation est faite le vendredi précédent une nouvelle semaine (au plus tard 18h).
- Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1^{er} jour) et à partir du 2^e jour, les repas ne seront plus facturés.
- Les absences pour professeurs absents, personnel en grève, sorties scolaires ne seront pas facturées.
- Si l'enfant vient à l'école et est reparti dans la matinée pour cause de maladie, cette journée sera facturée.
- Les certificats médicaux ne sont plus demandés et acceptés.

IL EST IMPÉRATIF D'ENVOYER UN MAIL : enfance@ville-ormes.fr, dès le premier jour de l'absence de votre enfant. À défaut, les jours d'absences seront facturés

ENFANTS ALLERGIQUES

En cas d'allergie(s) alimentaire(s) certifiée(s) par un allergologue, les parents doivent mettre en place un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). La ville ne fournit pas de repas de substitution. Les familles doivent apporter le panier repas de l'enfant au restaurant scolaire de l'**école élémentaire Jacques Prévert** entre 7h30 et 8h30. Un tarif particulier est appliqué.



CONTACT

FACTURATION
Service scolaire de la ville

02 38 74 62 24
enfance@ville-ormes.fr

L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE (APS)

Fonctionnement



HORAIRES

MATERNELS

Matin : 7h30-8h15,
puis les enfants sont accompagnés dans l'école
Soir : 16h30-18h30

ÉLÉMENTAIRES

Matin : 7h30-8h20, vers 8h30
les enfants sont accompagnés dans leurs classes
Soir : 16h20 > 18h30
Étude surveillée gratuite lundi, mardi, jeudi : 17h-18h

Les parents qui inscrivent leur(s) enfant(s) à l'étude surveillée doivent venir le(s) chercher au plus tôt à 18h.

Les enfants scolarisés en élémentaire sont accueillis dans les locaux de l'école Jacques Prévert

Les maternels sont accueillis dans les locaux de l'accueil périscolaire, Place Robert Mauger.

APS maternel et élémentaire : il est demandé aux parents de respecter les horaires d'arrivée et de départ. Les parents sont invités à venir chercher leur enfant à partir de 17h (pas avant).

INSCRIPTIONS

L'inscription préalable est obligatoire.

2 types d'inscriptions : au mois ou à l'année.

Les inscriptions occasionnelles sont prises en compte en fonction du nombre d'encadrant et de la capacité des locaux.



PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Les parents doivent signaler par écrit en début d'année les modalités de sortie de l'enfant. Si l'enfant part seul ou avec un tiers, une autorisation écrite doit être spécifiée sur la fiche de renseignements.

(Pour des raisons de responsabilité, les enfants ne sont pas accompagnés aux activités sportives ou culturelles par les animateurs de l'accueil périscolaire.)

ABSENCES

Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1^{er} jour) et à partir du 2^e jour, les réservations périscolaires ne seront plus facturées si le service a reçu un mail à : enfance@ville-ormes.fr **dès le premier jour de l'absence de l'enfant.**

Si l'enfant vient à l'école et est reparti dans la journée pour cause de maladie, il est impératif de prévenir le périscolaire de son absence, par mail enfance@ville-ormes.fr ou téléphone 02 38 74 62 24

Les certificats médicaux ne sont plus demandés et acceptés. Il est impératif d'envoyer au service périscolaire un mail dès le premier jour de l'absence de l'enfant. À défaut, les jours d'absences seront facturés.

ANNULATION

Les inscriptions sont fermes et définitives. Il est néanmoins possible d'annuler le vendredi précédent une nouvelle semaine (au plus tard à 18h). Toute annulation dans une semaine commencée est facturée. Il est impératif d'envoyer un mail à : enfance@ville-ormes.fr

TARIFS (2024/2025)

Quotient familiale	APS Matin	APS Soir
A1	1,88 €	3,30 €
A2	1,73 €	3,03 €
B		
C	1,58 €	2,78 €
D		
E1		
E2		
F		
G	1,40 €	2,53 €
H		
I		
Exterieurs	1,88 €	3,30 €



CONTACT

SERVICE ENFANCE,
JEUNESSE, AFFAIRES SCOLAIRES
enfance@ville-ormes.fr

Responsable de service : Carole LENGLET
☎ 02 38 74 62 24

Responsable APS maternel : Virginie LUCAS
☎ 06 88 16 76 38 - 02 38 74 18 70

Responsable APS élémentaire : Tony BÉRAULT
☎ 06 88 16 76 41 - 02 38 74 66 61

3/10 ANS L'ACCUEIL DE LOISIRS DE "LA CANAUDIÈRE"

Espace boisé, idéal pour les petits Ormois (capacité 250 enfants)



HORAIRES

Le mercredi

Accueil : 7h30-8h45

Journée continue avec repas : 7h30-18h30

Matinée sans repas : 7h30-12h30 - Départ : 12h-12h30

Pendant les vacances scolaires

Matin : 7h30-8h45 - Soir : 17h15 à 18h

INSCRIPTIONS

• **Les mercredis** : au mois ou à l'année.

• **En vacances scolaires** : à la semaine.

Néanmoins, il est possible de retirer 1 journée/semaine.

Les inscriptions tiennent compte du nombre d'encadrants et de la capacité des locaux.

PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT

Les parents doivent signaler par écrit en début d'année les modalités de sortie de l'enfant. Si l'enfant part seul ou avec un tiers, une autorisation écrite doit être spécifiée sur la fiche de renseignements.

Les parents doivent emmener et venir chercher leur(s) enfant(s) aux APS habituels :

- École maternelle pour les enfants de la Petite Section à la Grande Section
- École élémentaire pour les enfants du CP au CM2

ABSENCES/ANNULATION

Pendant les vacances scolaires

Pour toute annulation avant une semaine commencée, 2 jours seront facturés par semaine annulée.

L'annulation doit être adressée à la Direction par courrier ou par mail : enfance@ville-ormes.fr. Toute annulation faite dans une semaine commencée sera facturée. Toute inscription est considérée comme définitive.

Seules les absences justifiées par un certificat médical, remis dans les 72 heures, ne seront pas facturées. Justificatif à remettre au bureau de l'Accueil Périscolaire maternel aux heures de permanence ou à envoyer à enfance@ville-ormes.fr

Pour les mercredis

Toute annulation dans le mois sera facturée. Si l'enfant est malade sur plusieurs jours consécutifs, 1 journée de carence sera retenue (le 1^{er} jour) et à partir du 2^e jour, les réservations ne seront plus facturées.

Exemple : Votre enfant est malade le mardi et le mercredi : 1^{er} jour de carence, le mardi facturé, le mercredi 2^e jour, l'absence ne sera pas facturée

TARIFS (2024/2025)	Mercredis & vacances scolaires (journée complète)			Mercredi matin (sans repas)
	-	Enfants allergiques	Nuitée	-
Quotient familiale				
A1	17,17 €	14,29 €	3,47 €	6,20 €
A2	15,75 €	13,10 €		5,68 €
B	14,33 €	11,93 €	2,30 €	5,27 €
C	12,93 €	10,73 €		4,75 €
D	11,51 €	9,55 €		4,22 €
E1	9,65 €	8,37 €	1,15 €	3,72 €
E2	6,47 €	5,84 €		3,26 €
F	5,81 €	4,92 €		2,60 €
G	5,22 €	4,05 €		2,02 €
H	4,56 €	3,13 €		1,38 €
I	2,84 €	2,24 €		0,77 €
Enfants extérieurs	Mercredis & vacances scolaires (journée complète) : suivant quotient familial + partie fixe de 14 € Mercredi matin : suivant quotient familial + partie fixe de 10 € Nuitée au centre : suivant quotient familial			
Enfants de Bucy St-Liphard	Mercredis & vacances scolaires (journée complète) : suivant quotient familial + partie fixe de 5 € Mercredi matin : suivant quotient familial + partie fixe de 3,50 € Nuitée au centre : suivant quotient familial			



CONTACT

Accueil de loisirs
Maternelle et élémentaire
Responsable ALSH maternel
et élémentaire : Marine ALZY
☎ 06 88 16 76 64

Canaudière
☎ 02 38 70 55 28
enfance@ville-ormes.fr

11/14 ANS : LE CLUB ADOS



HORAIRES

Accueil du matin : 8h30-9h30

Journée : 8h30-18h

Accueil du soir : 17h-18h

Le Club Adolaisirs est situé dans l'extension de la salle François Rabelais. L'entrée se fait par la Rue des Trois Cornets. Il est ouvert durant les vacances scolaires.

INSCRIPTIONS

Il faut :

- Être âgé de 11 à 14 ans
- Être collégien
- Habiter Ormes, Bucy-St-Liphard, Boulay-les-Barres ou Bricy

Le programme ainsi que le bulletin d'inscription sont consultables sur l'Espace Citoyens.

Pour l'inscription, il est obligatoire de remplir une fiche "enfant" et une fiche sanitaire (renouvelées chaque année), de fournir la photocopie de l'assurance extrascolaire et des vaccins. Les inscriptions sont à déposer aux heures de permanences à l'APS maternel ou via l'Espace Citoyens et se font à la semaine. Tous les documents peuvent être imprimés via l'**Espace Citoyens**.

TARIFS (2024/2025)

Quotient familiale	Journée d'activité	Nuitée
A1	23,41 €	3,47 €
A2	21,48 €	
B	19,54 €	2,30 €
C	17,60 €	
D	15,67 €	
E1	10,78 €	1,15 €
E2	7,64 €	
F	6,82 €	
G	5,91 €	
H	5,11 €	
I	4,32 €	
Enfant extérieur	Quotient familial + 14 €	
Enfant de Bucy-St-Liphard	Quotient familial + 5 €	



CONTACT

Responsable Club ado loisirs :
Anne CONAN

☎ 06 88 16 74 86
enfance@ville-ormes.fr

14/17 ANS : LA SALLE JEUNESSE



HORAIRES

Temps scolaires

Mardi : 16h30-19h

(projet jeunes, infos, documents...)

Mercredi : 13h30-19h

Judi : 16h30-19h

Vendredi : 16h30-19h

Samedi : 13h30-19h, 1 semaine sur 2

Vacances scolaires

Lundi au vendredi : 14h30-19h

1 soirée/semaine : 19h-22h

INSCRIPTION & ADHÉSION

Coût : 10 €/année

La salle jeunesse est ouverte aux jeunes de 12 à 17 ans pendant le temps scolaire et aux jeunes de 14 à 17 ans pendant les vacances scolaires. Elle se trouve à côté du Club Ados. L'accès se fait par le parking de la salle François Rabelais.

OBJECTIFS

Ce lieu d'accueil permet aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de découvrir des activités ludiques, culturelles et sportives. Il permet de monter des projets et sert à diffuser de l'information et faire de la prévention. Le jeune peut entrer et sortir de l'espace jeunes comme il le souhaite.

CARTE PASS'SPORTS

Les jeunes Ormois âgés de 14 à 17 ans, peuvent bénéficier de **13 sorties gratuites dans l'année**.

Pour cela, ils doivent acheter **une carte PASS'SPORTS au prix de 13 €** à l'Accueil Périscolaire Maternelles mercredis de 8h45 à 11h45 et de 14h à 18h et du lundi au vendredi de 14h à 18h avant le début de chaque vacances scolaires.

Elle donne droit à :

- 3 entrées piscine
- + 2 entrées bowling
- + 3 entrées patinoire
- + 2 entrées cinéma
- + 1 activité au choix
(Laser Game, karting ou Climb'Up)



Responsable Jeunesse : Anne CONAN
Animatrice salle Jeunesse : Élodie FILIATRE
☎ 02 38 74 62 24 - 06 88 16 77 03
enfance@ville-ormes.fr

LES CLASSES DE DÉCOUVERTES & SÉJOURS LINGUISTIQUES



Dans le cadre de leur scolarité, les élèves scolarisés en maternelle, élémentaire, au collège ou au lycée, dans l'enseignement public ou privé sont amenés à partir en classe de découverte ou à faire des séjours linguistiques. Pour cela, la Municipalité d'Ormes propose de participer au financement de ces séjours.

Le montant de la participation de la commune d'Ormes :

- Sera calculé sur la base du coût du séjour sur lequel la commune prendra en charge une partie fixe à hauteur de 25 %
- Il sera ensuite fait application du quotient familial sur la partie restant à la charge de la famille dans la limite de 300 € par année scolaire.

Pour les classes de découverte, cela vaut pour un séjour d'au moins 5 jours avec nuitées.

TARIFS (2024/2025)

Quotient familiale	Participation de la commune
A1	100 %
A2	92 %
B	83 %
C	75 %
D	67 %
E1	59 %
E2	59 %
F	50 %
G	42 %
H	33 %
I	25 %



Classes de découvertes et séjours linguistiques :
Mairie d'Ormes
☎ 02 38 70 85 20
mairie@ville-ormes.fr



LA BOURSE ÉTUDIANTS

Un financement pris en charge par la commune pourra être accordé, après examen du dossier, et une fois par année scolaire, à tout jeune étudiant dont la situation remplit les conditions suivantes :

- L'étudiant et ses parents doivent être domiciliés à Ormes,
- Le jeune étudiant effectue des études supérieures post-bac ou un stage non rémunéré d'un mois minimum dans le cadre d'une formation obligatoire postbac.
- L'âge "limite" de la personne qui souhaite faire une demande de bourse est fixé à 25 ans (date anniversaire).

PIÈCES À FOURNIR

Un dossier devra être retiré à l'accueil de la mairie et rapporté, le 30 avril de chaque année au plus tard, avec les pièces suivantes :

- Certificat de scolarité (année en cours),
- Pour les stagiaires, la convention de stage et une attestation de fin de stage,
- Attestation de domicile des parents,
- Budget global de la formation/stage,
- Une lettre de motivation qui devra expliquer le champ d'activité des études supérieures ou du stage.
- Une convention école ou employeur si le jeune suit un cursus en apprentissage
- Un certificat de non cumul d'aide si les parents sont séparés et si l'un d'eux n'habitent pas Ormes

Les dossiers seront instruits au cas par cas.

BARÈME

En France (distance du domicile) :

De 0 à 40 km	150 €
De 41 à 200 km	250 €
De 201 à 500 km	460 €
Plus de 500 km	610 €
En Europe quel que soit le pays	610 €
Hors Europe quel que soit le pays	1 070 €

LA BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE

La Ville d'Ormes participe financièrement à la formation "conduite" de jeunes candidats au permis de conduire. Ce dispositif ne concerne que le permis B.

POUR QUI ?

Tous les jeunes de 15 à 25 ans, sans conditions de revenus, ayant obtenu leur code de la route, domiciliés à Ormes à titre personnel ou chez leurs parents.

COMMENT FAIRE ?

sur présentation de l'attestation de réussite au code de la route, le candidat pourra déposer la demande de bourse auprès de la mairie. Le dossier est à retirer en Mairie ou sur ville-ormes.fr

CONDITIONS

En contrepartie du bénéfice de la bourse, le jeune effectuera une contribution citoyenne auprès de services municipaux ou d'associations locales acceptant de participer au dispositif. La durée de la contribution citoyenne est fixée à une journée ou deux demi-journées.

Dans l'exercice de son activité dans un service municipal, le jeune sera encadré par un agent municipal et aura le statut de collaborateur occasionnel du service public.

Dans l'exercice de son activité au sein d'une association, le jeune sera encadré par un tuteur et aura le statut de bénévole.

MONTANT DE LA BOURSE

150 €. La bourse ne sera versée qu'une seule fois (et en une fois), lorsque la contribution citoyenne sera effectuée et après obtention du permis de conduire.

La commission Citoyenneté est souveraine dans ses décisions et se réserve le droit de refuser le bénéfice de la bourse aux auteurs d'actes répréhensibles ayant causé un préjudice à la collectivité. De même, dans l'hypothèse où le jeune ne respecterait pas un de ses engagements contractuels, la bourse sera annulée de plein droit.



CONTACT

Bourse étudiants : Laëtitia LOISEAU
 ☎ 02 38 70 85 20
mairie@ville-ormes.fr

Bourse au permis de conduire : Madeline PENVERNE
 ☎ 02 38 70 85 20 - 06 30 59 52 28
madeline.penverne@ville-ormes.fr

L'ÉCOLE DE MUSIQUE



REPRISE DES COURS LA SEMAINE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Inscription des nouveaux élèves dans la limite des places disponibles.
Dossier d'inscription disponible à l'accueil de la Mairie d'Ormes et sur ville-ormes.fr

L'école de musique d'Ormes accueille prioritairement les enfants (dès l'âge de 5 ans) et les adultes (dans la limite des places disponibles). Le cursus comprend l'apprentissage d'un instrument, la formation musicale ainsi qu'une pratique collective participant à une formation complète de l'apprenti musicien ; l'enseignement vise le développement du jeu en groupe. L'équipe pédagogique est issue des conservatoires et est diplômée.

Par ailleurs, les professeurs mènent une vie artistique personnelle qui contribue au dynamisme des enseignements.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

Flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, guitare, accordéon, piano, violon, alto, violoncelle, batterie-percussions.

L'Orchestre d'harmonie et la chorale sont ouverts aux élèves mais également aux musiciens amateurs non-inscrits à l'école de musique.

Des Ateliers de musiques actuelles, de jazz et de Musiques Assistées par Ordinateur à destination des élèves et des musiciens amateurs sont proposés.

PRATIQUES COLLECTIVES

Orchestres d'harmonie, ensembles instrumentaux, musique de chambre, chorales enfants et adultes.

Les enfants et adultes non domiciliés à Ormes ont, sous réserve d'acceptation de leur demande de dérogation, la possibilité d'accéder aux disciplines enseignées à l'école de musique d'Ormes avec un tarif spécifique. Les personnes intéressées sont invitées à se renseigner auprès du Directeur de l'école de Musique.

TARIFS (2024/2025)	Résidents Ormois & 3 B*		Résidents autre commune	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Éveil musical	91 €	-	142 €	-
Formation musicale (FM)	91 €	114 €	142 €	176 €
Cursus complet (FM + instrument + pratique collective)	176 €	193 €	254 €	333 €
Cursus complet + 2 ^e instrument	232 €	283 €	322 €	451 €
Parcours personnalisé (instrument + pratique collective)	176 €	193 €	254 €	333 €
Forfait annuel/ par élève Ormois	114 €	114 €	193 €	193 €

*Boulay-les-Barres, Bricy, Bucy-Saint-Liphard

PRATIQUE AMATEUR SEULE

Ensemble instrumentaux	63 €
Chorale	47 €
Harmonie	47 €

RÉDUCTIONS & GRATUITÉ POUR LES ORMOIS

Réduction de 40% au 2^e enfant inscrit, de 70% au 3^e enfant inscrit, gratuité de la scolarité à partir du 4^e enfant inscrit, réduction de 70% aux adultes participant à l'orchestre d'Harmonie.



CONTACT

ÉCOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE
Directeur : Henri DUPONT

☎ 02 38 70 83 14 - 06 08 41 60 98
emmo@ville-ormes.fr

L'ACTION CULTURELLE

Des rendez-vous culturels sont proposés tout au long de l'année : expositions, spectacles, concerts, festivals, théâtre, fête de la musique, etc.

Un programme est mis à disposition dans les différents sites municipaux (mairie, école de musique, salles de sports) chaque trimestre et relayé par l'application Citykomi, la page Facebook de la Ville d'Ormes ainsi que sur le site Internet.

En 2025, les Ormois seront invités à venir découvrir le Québec à l'occasion du Festival Rencontre.



AFFAIRES CULTURELLES

Directeur : Henri DUPONT

☎ 02 38 70 83 14 - 06 08 41 60 98

culture@ville-ormes.fr - ville-ormes.fr

LA MAISON DE LA POLY CULTURE



HORAIRES

Mercredi : 14h-17h - **Et sur rendez-vous**

Elle met en lumière une sélection d'outils, témoins du travail agricole aux XIX^e et XX^e siècles. Des espaces dédiés à la vigne, au pain et au miel attendent le visiteur. Depuis septembre 2019, le four à pain entièrement restauré permet des actions destinées à un large public.

Un espace jeunesse offre la possibilité de visites en famille et des ateliers ponctuels sont proposés aux enfants certains mercredis. N'hésitez pas à vous renseigner.

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Visites guidées ou animations pédagogiques sur réservation** au 06 30 59 52 28 ou mdp@ville-ormes.fr
- **Ouverte à l'occasion d'événements** : journées européennes du patrimoine, nuit des musées, Festival Rencontres, ateliers découverte, ateliers zéro-déchets...
- **Ateliers du mercredi et chasses aux trésors** pour les enfants
- **Entrée gratuite**



MAISON DE LA POLY CULTURE

19, rue des Chabasses à Ormes

Directeur : Henri DUPONT

Médiatrice : Madeline PENVERNE,

☎ 06 30 59 52 28 - mdp@ville-ormes.fr

LA BIBLIOTHÈQUE



HORAIRES

Lundi : 14h-18h - **Mercredi** : 9h-18h

Vendredi : 13h30-17h30

Samedi : 9h30-12h30

De nombreux rendez-vous tout au long

LA BOÎTE DE RETOUR DES OUVRAGES

À droite de l'entrée de la bibliothèque, est installée une boîte de retour permettant aux usagers, qui n'ont pas la possibilité de se déplacer pendant les horaires d'ouverture de la bibliothèque, de restituer leurs documents empruntés.

LA "CABINE À LIVRES"

Ouverte 24h/24 et 7 jours/7, la cabine à livres vous permet d'emprunter gratuitement et sans inscription le livre de votre choix, le lire à votre rythme, puis le remettre ou en déposer d'autres pour que d'autres Ormois puissent en profiter.

Une seule devise : « *Faites passer les livres et le plaisir de lire* », vous n'avez plus qu'à sauter le pas et à emprunter un livre pour cultiver votre soif de lecture !

Vos dons de livres à la bibliothèque Arthur-Rimbaud sont les bienvenus pour faire perdurer ce service fondé sur le civisme et le partage.

LA LOIRETEK

L'abonnement à la Bibliothèque municipale Arthur-Rimbaud d'Ormes donne accès à des ressources numériques gratuites depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone et ce 24h/24 et 7 jours /7.

Comment y accéder ?

- Être inscrit à la Bibliothèque Arthur-Rimbaud d'Ormes
- Remplir le formulaire sur : loiretek.fr - **Rubrique : Mon compte/inscription aux ressources numériques**
- La Bibliothèque d'Ormes valide l'inscription



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ARTHUR RIMBAUD

Responsable de service : Catherine LACROIX

☎ 02 38 70 85 55

bibliotheque-a.rimbaud@ville-ormes.fr